# Contrat de Location A Usage de RA©sidence Principale

# 1 - Désignation des parties

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

- Prénom:
- Nom:
- Rue 28 Rue de Paris
- Code postal: 78490
- Ville: Montfort-l'Amaury
- Nationalité: France
- Date de naissance :
- Statut:

Ci-aprÃ"s dénommé «Â le bailleur Â».

Et

- Prénom : brice
- Nom: brice
- Téléphone : 0123456999
- email : brice@gmail.com
- Nationalité: Française
- Date de naissance : 1995-06-05
- Statut : Célibataire

Ci-aprÃ"s dénommé «Â le locataire Â».

## 2 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé : Â

## 2 A - Consistance du logement

- Type de logement : Appartement
- Régime juridique du bien : Copropriété
- Situation: 112 rue villa gaudelet 75006 Paris
- Période de construction : 1988
- Etage: 2
- Surface total en m2: 32.0

PiÃ"ces du logement

#### 2 B - Destination des locaux

Résidence principale à usage d'habitation

Le locataire déclarant connaître les lieux pour les avoir visités et reconnaissant l'existence des

Le logement est loué à titre de résidence principale c'est-à -dire un logement occupé au moins huit mois par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeur, soit par le locataire ou son conjoint, soit par une personne au sens du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette condition peut ótre essentielle dans certains cas pour le bailleur afin de bénéficier de certains avantages fiscaux en matière d'investissement locatif. Ainsi, en cas de non-respect de cette condition, le bailleur pourrait engager la responsabilité contractuelle du preneur.

# 2 C - Information sur les équipements d'accÃ"s aux technologies de l'information et de la communication de l'immeuble

L'installation permet l'acc $\tilde{A}$ "s aux services nationaux en clair de t $\tilde{A}$  $\mathbb{C}$ l $\tilde{A}$  $\mathbb{C}$ vision par voie hertzienne terrestre en mode num $\tilde{A}$  $\mathbb{C}$ rique. Un r $\tilde{A}$  $\mathbb{C}$ seau de communications  $\tilde{A}$  $\mathbb{C}$ lectroniques interne  $\tilde{A}$  l'immeuble distribue des services de t $\tilde{A}$  $\mathbb{C}$ l $\tilde{A}$  $\mathbb{C}$ vision.

# 3 - Date de prise d'effet et durée du contrat

#### 3 A â€" Date de prise d'effet du contrat

Le contrat prendra effet le : 2018-06-20 et prendra fin le : 2021-06-20

#### 3 B â€" Tacite reconduction â€" Renouvellement

A lâ $\in$ TM expiration du bail, le bailleur ou le locataire pourra mettre en Å"uvre la procé dure de renouvellement conformé ment à la Loi. A dé faut le bail se renouvellera par tacite reconduction. En cas de tacite reconduction, la duré e du contrat reconduit est de un an. Les contrats de locations meublé es consenties à un é tudiant pour une duré e de neuf mois ne sont pas reconduits tacitement à leur terme et le locataire peut mettre fin au bail à tout moment, aprÃ"s avoir donné congé. Le bailleur peut, quant à lui, mettre fin au bail à son é ché ance et aprÃ"s avoir donné congé. Â

### 3 - C â€" Congé au terme du contrat

En respectant un préavis de 3 mois avant l'échéance du contrat ou de son renouvellement, le bailleur peut donner congé. Ce congé devra être fondé soit sur sa décision de reprendre ou de vendre le logement, soit sur un motif légitime et sérieux, notamment l'inexécution par le locataire de l'une des obligations principales lui incombant. Le congé devra indiquer le motif allégué: En cas de reprise, les nom et adresse du bénéficiaire de la reprise qui ne peut être que l'une des personnes prévues à l'article 15-I de la Loi 25-8 du 6 juillet 1989. En cas de vente, le congé pour vente ne vaut pas offre au profit du locataire et ce dernier ne dispose pas de droit de préemption. Le congé s'accompagne d'une offre de relogement lorsqu'à la date d'échéance du contrat, le locataire est âgé de plus de soixante-cinq ans et que ses ressources annuelles sont inférieures à un plafond de ressources en vigueur pour l'attribution des logements locatifs conventionnés fixé par arrêté du ministre chargé du logement. Ces dispositions ne s'appliquent néanmoins pas si le bailleur est âgé, à la même date d'échéance du bail, de plus de soixante-cinq ans ou si ses ressources annuelles sont inférieures à un plafond de ressources en vigueur pour l'attribution des logements locatifs conventionnés fixé par arrêté du ministre chargé du logement. La condition d'A¢ge et/ou de ressources est remplie dà s lors qu'un seul des

bailleurs en satisfait les conditions. Dans tous les cas, le  $cong\tilde{A}\mathbb{C}$  doit  $\tilde{A}^a$ tre notifi $\tilde{A}\mathbb{C}$  par lettre recommand $\tilde{A}\mathbb{C}$ e avec demande d'avis de  $r\tilde{A}\mathbb{C}$ ception, ou signifi $\tilde{A}\mathbb{C}$  par acte d'huissier de justice. Si le logement ne constitue pas la  $r\tilde{A}\mathbb{C}$ sidence principale le bailleur peut se dispenser dâ $\mathbb{C}^{TM}$ avoir  $\tilde{A}$  motiver le  $cong\tilde{A}\mathbb{C}$  quâ $\mathbb{C}^{TM}$ il d $\tilde{A}\mathbb{C}$ livre.

## 3 D – Résiliation par le locataire

Le locataire peut résilier le contrat à tout moment, en cours d'exécution ou à son terme, sous réserve de respecter un préavis d'un mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, signifié par acte d'huissier ou remis en main propre contre récépissé ou émargement. L'obligation de payer les loyers est maintenue jusqu'au terme du bail et ce, móme si le locataire libère effectivement les lieux avant la date de départ résultant du congé qu'il a notifié au bailleur, sauf si le logement se trouve occupé avant la fin du préavis par un autre locataire avec l'accord express du bailleur.

# 4 â€" Conditions financiÃ"res

#### 4 A - Loyer

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 1450 â,¬ hors charges, payable mensuellement et d'avance le 1ER de chaque mois. Le montant des charges s'élÃ"vent à 145â,¬

# 4 B - Révision Loyer

Le loyer ainsi fix $\tilde{A}$ © sera r $\tilde{A}$ ©vis $\tilde{A}$ © chaque ann $\tilde{A}$ ©e,  $\tilde{A}$  la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de l'indice de r $\tilde{A}$ ©f $\tilde{A}$ ©rence des loyers (IRL) publi $\tilde{A}$ © par l'INSEE ou en fonction de l'indice du taux d' $\tilde{A}$ ©volution qui lui serait substitu $\tilde{A}$ ©.

Sur la base du calcul suivant loyer de base X (IRL du trimestre / IRL du trimestre n-1)

## 4 C - Charges

Le locataire est tenu de payer, en sus du loyer, les charges récupérables telles que définies par l'article 23 de la loi du 6Â juillet 1989.

Le montant des provisions mensuelles sur charges est de : 145â,¬

### 4 D - Quittance

Le loyer se décompose comme suit:

- 1450â,¬ de loyer
- 145â,¬ de charges

Soit un total de 1595 â,

#### 5 â€" Travaux

Le locataire ne pourra faire aucune transformation des lieux lou $\tilde{A}$ ©s ou des  $\tilde{A}$ ©quipements mentionn $\tilde{A}$ ©s au contrat sans l'accord  $\tilde{A}$ ©crit du bailleur. A d $\tilde{A}$ ©faut, le bailleur pourra $\hat{A}$ : soit accepter la restitution des locaux tel quel soit exiger leur remise en  $\tilde{A}$ ©tat conform $\tilde{A}$ ©ment  $\tilde{A}$  lâ $\tilde{C}^{TM}$  $\tilde{A}$ ©tat des lieux dâ $\tilde{C}^{TM}$ entr $\tilde{A}$ ©e soit exiger le versement dâ $\tilde{C}^{TM}$ une indemnit $\tilde{A}$ © compensatrice Si les transformations mettent en p $\tilde{A}$ ©ril le bon fonctionnement des  $\tilde{A}$ ©quipements ou la s $\tilde{A}$ ©curit $\tilde{A}$ © du local, le bailleur pourra exiger une remise en  $\tilde{A}$ ©tat imm $\tilde{A}$ ©diate, aux frais du locataire.

## 6 – Clauses résolutoires

A défaut de paiement au terme convenu, de tout ou partie du loyer ou des charges, ou à défaut de versement du dépÃ't de garantie, le bail sera résilié de plein droit, deux mois aprÃ"s un commandement de payer demeuré infructueux, sans qu'il soit nécessaire de faire prononcer judiciairement la résolution. Si le locataire refuse de quitter les lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance de référé. De même, à défaut de justification d'une assurance contre les risques locatifs dans les conditions de la loi , ou encore à défaut de respect de l'obligation d'user paisiblement des locaux loués, résultant de troubles de voisinage constatés par une décision de justice passée en force de chose jugée, le bail sera résilié de plein droit un mois aprÃ"s un commandement demeuré infructueux. Si le locataire refuse de quitter les lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance en référé.

#### 7 – Etat des lieux

Un  $\tilde{\mathbb{A}}$ ©tat des lieux sera dress $\tilde{\mathbb{A}}$ © contradictoirement entre les parties lors de la remise des cl $\tilde{\mathbb{A}}$ ©s et de leur restitution. En cas de d $\tilde{\mathbb{A}}$ ©saccord sur lâ $\in$ TM $\tilde{\mathbb{A}}$ ©tat des lieux, il est  $\tilde{\mathbb{A}}$ ©tabli par huissier  $\tilde{\mathbb{A}}$  lâ $\in$ TMinitiative de la partie la plus diligente  $\tilde{\mathbb{A}}$  frais partag $\tilde{\mathbb{A}}$ ©s par moiti $\tilde{\mathbb{A}}$ ©. Lâ $\in$ TMhuissier avise les parties au moins sept jours  $\tilde{\mathbb{A}}$  lâ $\in$ TMavance par lettre recommand $\tilde{\mathbb{A}}$ ©e avec demande dâ $\in$ TMavis de r $\tilde{\mathbb{A}}$ ©ception. L' $\tilde{\mathbb{A}}$ ©tat des lieux  $\tilde{\mathbb{A}}$ Otabli lors de la mise  $\tilde{\mathbb{A}}$  disposition des locaux est joint au contrat. Cet  $\tilde{\mathbb{A}}$ ©tat des lieux devra  $\tilde{\mathbb{A}}$ atre dress $\tilde{\mathbb{A}}$ © en autant dâ $\in$ TMexemplaires que de parties inscrites au bail. En cas dâ $\in$ TM $\tilde{\mathbb{A}}$ Otat des lieux incomplet, le locataire peut demander la modification dans un d $\tilde{\mathbb{A}}$ Olai de dix jours  $\tilde{\mathbb{A}}$  compter de son  $\tilde{\mathbb{A}}$ Otablissement. La loi impose aux bailleurs la fourniture dâ $\tilde{\mathbb{A}}$ Unu d $\tilde{\mathbb{A}}$ Otecteur de fum $\tilde{\mathbb{A}}$ Oe et la v $\tilde{\mathbb{A}}$ Orification de son bon fonctionnement doit  $\tilde{\mathbb{A}}$ atre effectu $\tilde{\mathbb{A}}$ Oe lors de lâ $\tilde{\mathbb{A}}$ Otat des lieux  $\tilde{\mathbb{A}}$ ; lâ $\tilde{\mathbb{A}}$ Ontat des lieux des d $\tilde{\mathbb{A}}$ Otat des chauffe, le locataire peut demander que l' $\tilde{\mathbb{A}}$ Otat des lieux soit compl $\tilde{\mathbb{A}}$ Otat des  $\tilde{\mathbb{A}}$ Oltat des  $\tilde{\mathbb{A}}$ Olta

Fait à (lieu), le (date)